

ARRETE DU PRESIDENT N°001.2021

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

- Vu la délibération n°032.2020 du conseil communautaire du 17.07.2020 (alinéa 20°) autorisant le président à mettre en place et négocier les conditions financières de ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir, visée par les services de la sous-préfecture en date du 22.07.2020,
- Vu la ligne de trésorerie de 900 000.00 euros n°10278 00160 00020059870 arrivée à échéance,
- Vu les besoins ponctuels de trésorerie,
- Vu la demande de renouvellement ou nouvelle ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités et la consultation correspondante,

ARRETE :

Monsieur le président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 900 000,00 euros dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : Jusqu'au 31.12.2022
- Taux : EURIBIOR 3 MOIS (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point
- Intérêts : Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
- Commission : Commission d'engagement de 0.10 % du montant autorisé, soit 900.00 euros payable à la signature du contrat.
- Commission de non utilisation : Néant.

Monsieur le président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat de prêt.

*« Arrêté exécutoire de plein droit
Conformément aux dispositions de la loi
N°82-623 du 22 juillet 1982 ».*

FAIT à Durrenbach, le 10 décembre 2021

Le Président
Roger ISEL

